

Rapport annuel 2008

Résumé

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

ISSN 1681-0155

<http://osha.europa.eu>



Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail

Activités principales en 2008

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a pour rôle de contribuer à la protection des travailleurs en Europe en collectant, analysant et diffusant des informations en matière de sécurité et de santé au travail et en favorisant une culture de la prévention des accidents et des maladies.

En 2008, l'EU-OSHA a mené des activités dans plusieurs domaines principaux afin d'insister sur le fait qu'en temps de crise économique mondiale, les organisations ne peuvent se permettre de sous-estimer l'importance de la sécurité et de la santé au travail (SST).

L'orientation des travaux de l'Agence pour 2008 a été définie par la [stratégie communautaire pour la santé et la sécurité au travail, 2007-2012](#), qui vise à réduire les accidents et maladies liés au travail dans l'Union européenne et qui souligne l'importance du rôle joué par l'Agence.

En 2008, le conseil de direction de l'EU-OSHA a également adopté une nouvelle [stratégie de l'Agence pour la période 2009-2013](#), qui comprend un nouveau programme de travail pluriannuel, étroitement lié aux valeurs et aux objectifs à long terme de l'Agence.

COLLECTE ET ANALYSE D'INFORMATIONS

Dans le cadre de ses activités de collecte et d'analyse d'informations sur la SST, l'Agence a réalisé, par l'intermédiaire de son Observatoire européen des risques, une étude de faisabilité pour différentes méthodes de prévision des nouveaux risques pour la SST susceptibles d'apparaître avec les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de travail. Le *projet «Prévoyance»* de l'Agence a pour objectif de prévoir l'évolution de la situation au cours des dix prochaines années et d'aider les décideurs politiques à agir *maintenant* pour garantir la sécurité des travailleurs européens.

L'Agence a finalisé son rapport [«Prévisions des experts sur les risques chimiques émergents»](#), qui est le dernier d'une série de rapports de grande envergure visant à rassembler les dernières informations concernant des domaines liés à la SST, qui évoluent

rapidement, et à définir les sujets auxquels les chercheurs et les décideurs doivent prêter une attention particulière. Le rapport sur les risques chimiques émergents distingue des groupes de substances, dont des substances chimiques cancérigènes, sensibilisantes ou allergéniques, particulièrement inquiétantes du fait de leurs effets sur la santé des travailleurs.

D'autres publications de l'Observatoire résument l'état des connaissances disponibles sur l'[exposition cutanée professionnelle et les maladies de la peau d'origine professionnelle](#), sur l'[exposition aux vibrations](#) et ses conséquences possibles sur la santé, et sur les [nanoparticules](#) et leurs incidences éventuelles sur la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

Le *projet «La SST en chiffres»* a continué à fournir une base scientifique pour la prévention des accidents et des maladies sur le lieu de travail, en comparant les données statistiques collectées auprès de différentes sources et de divers États européens. En 2008, ce projet s'est concentré sur la gestion des déchets et sur les maladies respiratoires.

Un nouveau rapport intitulé [«Prévisions des experts sur les risques psychosociaux émergents»](#) a montré que le nombre de travailleurs européens victimes du stress et d'autres risques psychosociaux est sans cesse en augmentation. Un séminaire a été organisé sur le thème des risques psychosociaux et de leurs implications, et des statistiques sur le stress ont été collectées dans le rapport *«La SST en chiffres: le stress»*.

L'[enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents \(ESENER\)](#) a été lancée en 2008. Ce projet collectera auprès de représentants et de responsables de la sécurité et de la santé des informations relatives aux modalités actuelles de gestion des risques sur le lieu de travail, l'accent étant mis en particulier sur les risques psychosociaux.

Un *protocole d'accord commun* a été approuvé dans le cadre du projet [NEW OSH ERA](#) pour permettre la coordination de la recherche européenne sur les risques nouveaux et émergents. Ce protocole d'accord définit les

thèmes prioritaires des activités de recherche conjointes menées par divers pays européens.

Dans le domaine de l'*information sur l'environnement de travail*, qui a pour but de promouvoir la coopération entre les États membres en matière de collecte d'informations et de recherche, l'Agence a élaboré trois grands rapports pour soutenir la campagne «*Lieux de travail sains*» 2008-2009 sur l'évaluation des risques, et a décerné des *prix des bonnes pratiques*, qui récompensent des entreprises ou organisations qui ont contribué d'une manière remarquable à la promotion de l'évaluation des risques sur le lieu de travail.

Un nouveau rapport, intitulé «[Protéger les travailleurs du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés \(HORECA\)](#)», présente une vue générale de ce secteur, de certains de ses risques les plus fréquents et des solutions qui existent pour protéger les travailleurs.

L'Agence a également collecté des informations sur les risques pour la sécurité et la santé dans le secteur des transports routiers.

L'Agence a travaillé sur un rapport à paraître concernant les incitations économiques, qui présentera une vue actualisée des diverses incitations offertes par les pays européens pour encourager les bonnes performances en matière de SST, alors qu'un examen de la littérature consacrée à *la SST et aux performances économiques dans les petites et moyennes entreprises* analyse le rapport entre les résultats économiques et de bonnes conditions de travail.

L'Agence a participé à la planification du *projet «Promotion de la santé au travail»*, qui collectera et diffusera des informations susceptibles de contribuer à la réalisation de campagnes de promotion de la santé au travail.

L'Agence a collecté des informations pratiques sur les problèmes de sécurité et de santé qui touchent le [personnel de nettoyage](#), et a réalisé des études de cas visant à intégrer la sécurité et la santé sur le lieu de travail dans l'enseignement.

À l'issue de sa campagne de 2007 contre les troubles musculo-squelettiques, la campagne «[Allégez la charge](#)», l'Agence a publié son [rapport sur la prévention des troubles musculo-squelettiques](#), dans lequel elle fournit des conseils en matière de lutte contre les

troubles musculo-squelettiques sur le lieu de travail.

Elle a réalisé des travaux préparatoires et une collecte d'informations dans le domaine de la maintenance des bâtiments et des équipements sur le lieu de travail, ce qui sera le thème de la campagne «*Lieux de travail sains*» qui sera menée par l'Agence dans toute l'Europe en 2010 et 2011.

En 2008, l'Agence a signé un contrat pour un nouveau centre thématique unique, qui regroupera les grandes institutions de l'Union européenne actives dans le domaine de la SST. Ce centre thématique sera le premier fournisseur de l'Agence pour les informations d'experts en SST. Ce contrat peut être renouvelé pour un maximum de quatre années.

COMMUNICATION, CAMPAGNES ET PROMOTION

En ce qui concerne ses activités de communication et de diffusion d'informations sur la SST, l'Agence a œuvré à promouvoir [la campagne «Lieux de travail sains» sur l'analyse des risques](#). Une analyse des risques approfondie est la clé d'une bonne gestion de la sécurité et de la santé. À ce jour, la campagne a attiré plus de 7 000 participants à des séminaires, à des événements de formation et à des ateliers, et quelque deux millions de publications imprimées ont été distribuées.

Cette campagne est la première qui soit fondée sur le nouveau modèle bisannuel, ce qui nous laissera plus de temps pour en assurer la préparation et le suivi, surtout en ce qui concerne la promotion des bonnes pratiques, et pour renforcer les réseaux et les partenariats, qui sont la clé du succès. À la fin 2008, 17 organisations s'étaient inscrites comme [partenaires officiels de la campagne](#).

Pendant la *semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail*, qui s'est tenue du 20 au 24 octobre 2008, des centaines d'événements de campagne et d'activités ont été organisés partout en Europe.

Pour cette campagne, un nouveau modèle, plus flexible, a été introduit pour les points focaux, qui sont en général les instances nationales compétentes en matière de SST de chaque État membre de l'Union européenne.

Le dispositif «Assistance campagne européenne» (ECAP) repose sur la prestation de services par l'intermédiaire des contractants de l'Agence.

[La cérémonie de clôture de la campagne «Allégez la charge» de 2007](#) a eu lieu le 26 février 2008. À cette occasion, des [prix européens des bonnes pratiques](#) ont récompensé les organisations qui ont contribué d'une manière remarquable à la lutte contre les troubles musculo-squelettiques.

L'Agence a annoncé ses travaux sur le site Google AdWords et a fait la promotion de ses nouveaux rapports sur les risques psychosociaux et sur le secteur de l'HORECA via des communiqués de presse localisés.

Une [évaluation externe des campagnes et activités passées de l'Agence](#) a été réalisée en 2008.

De nouveaux outils et points d'accès uniques ont été ajoutés au [site web de l'Agence](#), et un site a été lancé pour [Napo](#), le personnage populaire de dessin animé. Un comité d'utilisateurs a été créé pour surveiller l'efficacité du site web de l'Agence.

L'Agence a également poursuivi son programme de publication afin de diffuser les informations sur la SST auprès d'un large public.

RENFORCEMENT DU RESEAU

L'Agence a continué à renforcer ses réseaux au niveau communautaire, grâce au bureau de liaison de Bruxelles qui coordonne ses travaux avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité économique et social européen, etc.

L'Agence a continué à participer à des programmes destinés à préparer les éventuels futurs Etats-membres de l'Union européenne, en harmonisant leurs activités en matière de sécurité et de santé avec celles des États membres actuels.

En 2008, l'Agence a continué à œuvrer au renforcement de sa collaboration avec ses partenaires internationaux, notamment l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT), dans le but d'échanger avec eux des expériences et des bonnes pratiques et de créer des synergies dans les activités de campagne et de sensibilisation.

PERSPECTIVES POUR 2009

Parmi les domaines prioritaires pour 2009 figurent l'application de la méthode de l'Agence destinée à prévoir les risques nouveaux et émergents (les premiers secteurs concernés seront probablement les secteurs de l'énergie et de l'environnement), la collecte de données sur les risques touchant les femmes au travail dans le cadre du projet «La SST en chiffres», la présentation des premiers résultats de l'enquête [ESENER](#), l'élaboration de rapports sur les risques pour la SST dans le secteur des transports ainsi que la recherche sur les marchés publics et privés et sur leurs rôles pour offrir des incitations économiques en faveur d'une bonne SST.

En outre, les campagnes menées en 2009 comprendront la deuxième année de la [campagne «Lieux de travail sains»](#) sur l'évaluation des risques, avec la remise de [prix des bonnes pratiques](#), la mise à disposition de rapports de campagne et d'outils d'analyse des risques en ligne et la cérémonie de clôture de la campagne, prévue en novembre. Parallèlement, l'Agence se préparera à sa prochaine campagne «Lieux de travail sains», qui se concentrera sur la maintenance sûre en 2010 et 2011.

De nouveaux partenariats de campagne seront créés, et le matériel de campagne (dont le site web de la campagne) sera mis à disposition dans 22 langues.

Une évaluation externe du nouveau modèle de campagne et du nouveau dispositif de financement des événements de campagne sera réalisée.